Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DUCT 175 Subvention Fonds du Maire (9.000 euros) et convention avec l'association Ere de Jeu (4e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Ere de Jeu" ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 7 octobre 2013;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Ere de Jeu", 76-78, rue Voltaire, 93100 Montreuil, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2013 à l'association "Ere de Jeu" (13945 / 2013-07928).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 4e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.